



## LA VILLE DE NEUCHATEL COMMUNIQUE

### Aux représentants des médias

Présentation des comptes 2010 de la Ville de Neuchâtel

## **Embellie sur les comptes !**

Le budget de l'exercice 2010 prévoyait un déficit de 6'278'700 francs. Les comptes 2010 bouclent avec un excédent de revenus de 1'975'198 francs.

Les recettes fiscales ont connu une amélioration spectaculaire, de l'ordre de 19,9 millions de francs. D'un côté, le produit de l'impôt sur les personnes morales est plus élevé de 22,7 millions par rapport au budget alors que, d'un autre côté, les rentrées fiscales des personnes physiques sont en baisse de 2,8 millions de francs. Le premier phénomène, dû essentiellement à la bonne santé financière de la plupart des personnes morales de la place, est réjouissant alors que le second l'est nettement moins, d'autant que la population a légèrement augmenté en 2010.

Les charges de personnel sont de plus de 1,5 million de francs inférieures au budget (-1,6%) grâce à quelques postes vacants et à des heures budgétées non-utilisées.

Les intérêts passifs sont inférieurs au budget de près de 1,4 million de francs. Des taux à court terme proche de 0%, la baisse de la dette à long terme de 422 à 413 millions de francs et des taux à long terme plus bas que prévus au budget, expliquent cette amélioration.

Le magnifique résultat obtenu a permis, avant bouclage, de procéder à des amortissements extraordinaires de l'ordre de 4 millions de francs et, surtout, comme annoncé en octobre dernier lors de la seconde projection annuelle, d'anticiper, pendant que la situation le permet, l'application du principe d'échéance (comptabilisation des produits et charges durant l'année de leur survenance) induit par le nouveau plan comptable, qui devrait entrer en vigueur en 2014. C'est ainsi que notre Conseil a comptabilisé, en 2010, un montant de 7 millions, représentant 70 % de la charge annuelle actuelle de l'aide sociale, principal poste concerné par la nouvelle réglementation. Il a paru opportun de penser à demain !

L'exercice 2010 a donc été de la même veine que le précédent, dans un contexte de reprise économique plus rapide et plus solide que prévu généralement. L'éclaircie devrait se

maintenir en 2011, malgré quelques nuages d'altitude (endettement élevé, patrimoine immobilier nécessitant d'importants investissements, ...) et quelques fortes averses que l'on espère passagères (confiscation annoncée de la redevance pour l'usage du sol (PCP) et nouveau report de charges dans le domaine des transports, malgré une intention que l'on croyait sincère, du canton, de ne plus s'en prendre au porte-monnaie des communes sans une réflexion globale). Par ailleurs, un orage sur les comptes est probable en avril, avec la nécessaire intervention de l'aide sociale pour pallier la réduction du nombre d'indemnités de chômage prévue par la nouvelle loi fédérale. En outre, de forts vents sont annoncés : les mesures liées à l'accueil pré- et parascolaire, qui répondent à un réel besoin, nécessiteront des moyens considérables, surtout si l'on considère que les charges dynamiques reviendront aux communes.

Enfin, une zone de brouillard épais est prévue en 2013 : la menace d'une cantonalisation de l'impôt sur les personnes morales a été proférée incidemment par le Conseil d'Etat, dont les sombres desseins – si l'on en croit les habitudes prises – apparaîtront prochainement dans un projet de rapport au Grand Conseil déjà ficelé, sans consultation préalable des communes. La menace pour la Ville est sérieuse : la péréquation a été dessinée à l'époque en fonction non seulement de critères objectifs, mais aussi des situations concrètes. C'est ainsi que les charges d'agglomération de Neuchâtel, au cœur d'un véritable tissu urbain, n'ont pas été intégralement prises en compte, en fonction de revenus des personnes morales supérieurs à la moyenne. Il n'est pas imaginable que seul un des plateaux de la balance soit allégé.

Beau temps donc, mais la haute pression risque de ne pas durer. Les chauds rayons de soleil de 2010 ont permis de continuer à désendetter la Ville, sans toucher aux prestations les plus diverses que cette dernière offre à sa population. Puisse l'année du Millénaire se révéler tout aussi radieuse !

Neuchâtel, le 22 mars 2011

Le Conseil communal

**Renseignements complémentaires:** Alain Ribaux, conseiller communal, tél. 032 717 74 01, courriel : [alain.ribaux@ne.ch](mailto:alain.ribaux@ne.ch)

Gérard Blandenier, chef des services financiers, tél : 032 717 71 21  
courriel : [gerard.blandenier@ne.ch](mailto:gerard.blandenier@ne.ch)